

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2025-10-062

OBJET : BAIL A LOUER - GARAGE N°07 -

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N°2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, la demande de résiliation de M Claude Giraud en date du 31 août 2025, du garage N°07,

Vu, la demande de Madame Danielle Vermorel Veuve Di Noia afin d'obtenir l'occupation de ce garage ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bail à louer pour le garage N°07, situé Place du Bicentenaire à ARTIGNOSC SUR VERDON au profit de Madame Danielle Vermorel Veuve Di Noia, à compter du 10 novembre 2025 et moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 300 euros ;

Article 2 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN ;
- à Madame Danielle Vermorel Veuve Di Noia

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 30 octobre 2025

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID083218300051 - 20251030-DM202510062 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notification par envoi recommandé avec accusé de réception N°

Affichage :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.